

VILLE DU MESNIL SAINT DENIS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

## PLAN DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

### Sommaire

I.	I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES DE LA COMMUNE DE 2014 à 2018.....	4
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
1.	Evolution des recettes .....	4
2.	Evolution des dépenses.....	9
3.	Evolution de la capacité d'autofinancement.....	13
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
1.	Evolution des recettes .....	16
2.	Evolution des dépenses d'équipement .....	19
C.	LA DETTE.....	22
1.	Evolution de la capacité de désendettement.....	22
II.	II – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE .....	24
A.	CONTEXTE ECONOMIQUE .....	24
1.	Données de la loi de finances 2019.....	24
2.	Contexte local.....	26
B.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE .....	26
1.	Prospective sur la période 2018-2023.....	26
2.	Extinction de la dette.....	31
C.	ORIENTATIONS BUDGET 2019 .....	32
1.	En section de Fonctionnement.....	35
2.	En section d'Investissement .....	38

# INTRODUCTION

Le conseil municipal, en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du conseil municipal, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Selon la jurisprudence, afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres du conseil municipal doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, comportant notamment des éléments d'analyse prospective, d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale.

Depuis la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à un vote et le document synthétique venant à l'appui de ce débat, doit être transmis au contrôle de légalité. On parle désormais de Rapport d'Orientation Budgétaire.

# I. I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES DE LA COMMUNE DE 2014 à 2018

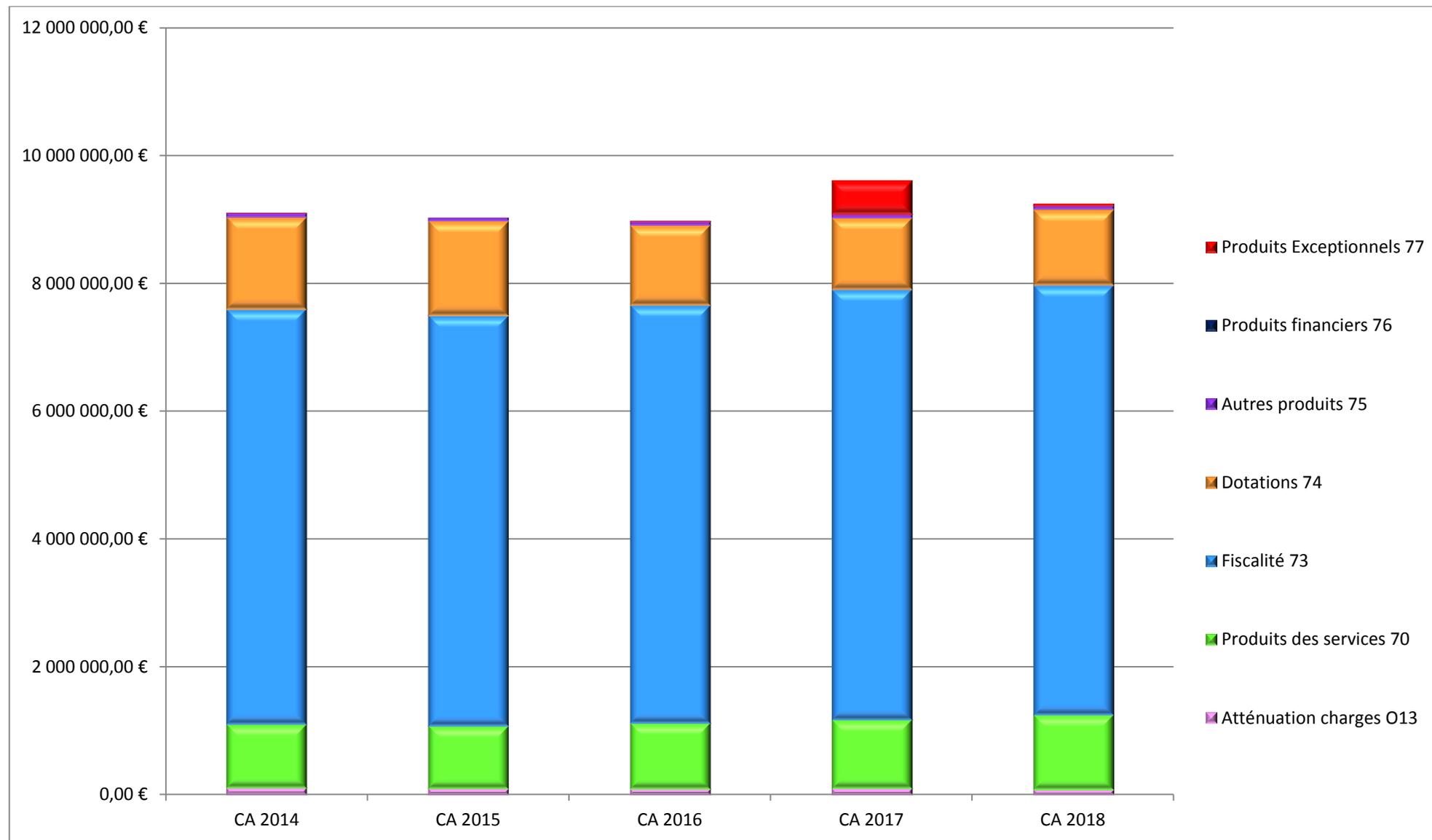
## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Évolution des recettes

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire
Atténuation charges O13	108 954.86 €	95 914.74 € -11.96%	92 537.18 € -3.52%	90 417.78€ -2.34%	81 967.24 € -9.34 %
Produits des services 70	994 275.50 €	980 888.69 € -3.60%	1 031 723.89 € 5.18%	1 123 110.94€ 8.85%	1 168 745.55 € 4.06 %
Fiscalité 73	6 495 041.39 €	6 424 812.98 € -1,%	6 538 839.72 € 1.77%	6 755 777.34 € 3.32%	6 722 525.45 € -4.92 %
Dotations 74	1 440 798.48 €	1 481 755.17 € -12.73%	1 256 143,21 € -15.22%	1 134 017.38 € -9.72%	1 183 542.03 € 7.22 %
Autres produits 75	64 820.77 €	56 245.16 € -13.23%	57 697.50 € 2.58%	57 341.21€ -0.62%	61 482.07 € 7,22 %
Produits financiers 76	108.14 €	78.78 € -27.15%	73.03 € - 7,29%	73.03€ 0.00%	63.03 € -13.70 %
Produits Exceptionnels 77	10 817,34 €	5 184.09 € -52.07%	16 556.86 € 219.37%	372 696.73€	41 238.56 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 114 816.48 €</b>	<b>9 044 879.61 €</b>	<b>8 993 571.39 €</b>	<b>9 735 209.97 €</b>	<b>9 259 563.93 €</b>

# Recettes de Fonctionnement

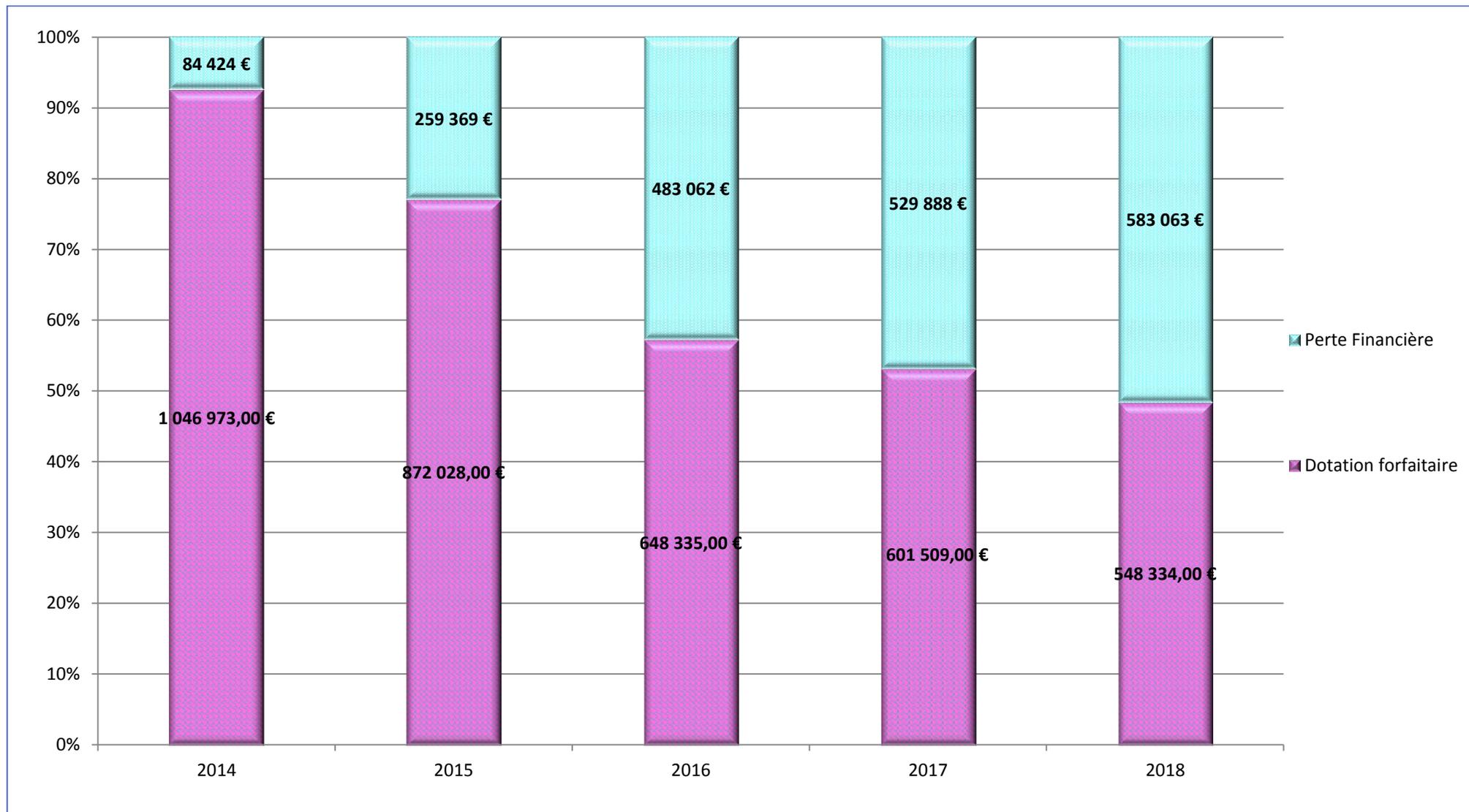
(recettes réelles, hors écritures d'ordre)



## Historique de 2014 à 2018

- On assiste à une stabilité des recettes autour de 2 grands pôles :
  - *la fiscalité locale* qui assure en grande partie le financement des dépenses de fonctionnement sans augmentation de la pression fiscale, hors contrainte légale.
  - *les produits des services* qui se confortent en même temps que les activités liées à l'enfance (accueil de loisirs, multi-accueil, micro-crèche) sont en essor constant.
- Les dotations de l'État (DGF) diminuent significativement, l'impôt ménage et les droits de mutation s'y substituent.
- Ce sont 1 939 806 € prélevés de 2014 à 2018 qui ne sont pas au rendez-vous (voir diagramme ci-après).
- En 2018, la dotation forfaitaire représente moins de 50% de celle de 2013.

### Perte des dotations de l'État à la Commune – 1 939 806 d'€ de 2014 à 2018



## 2018 est marqué par les faits suivants :

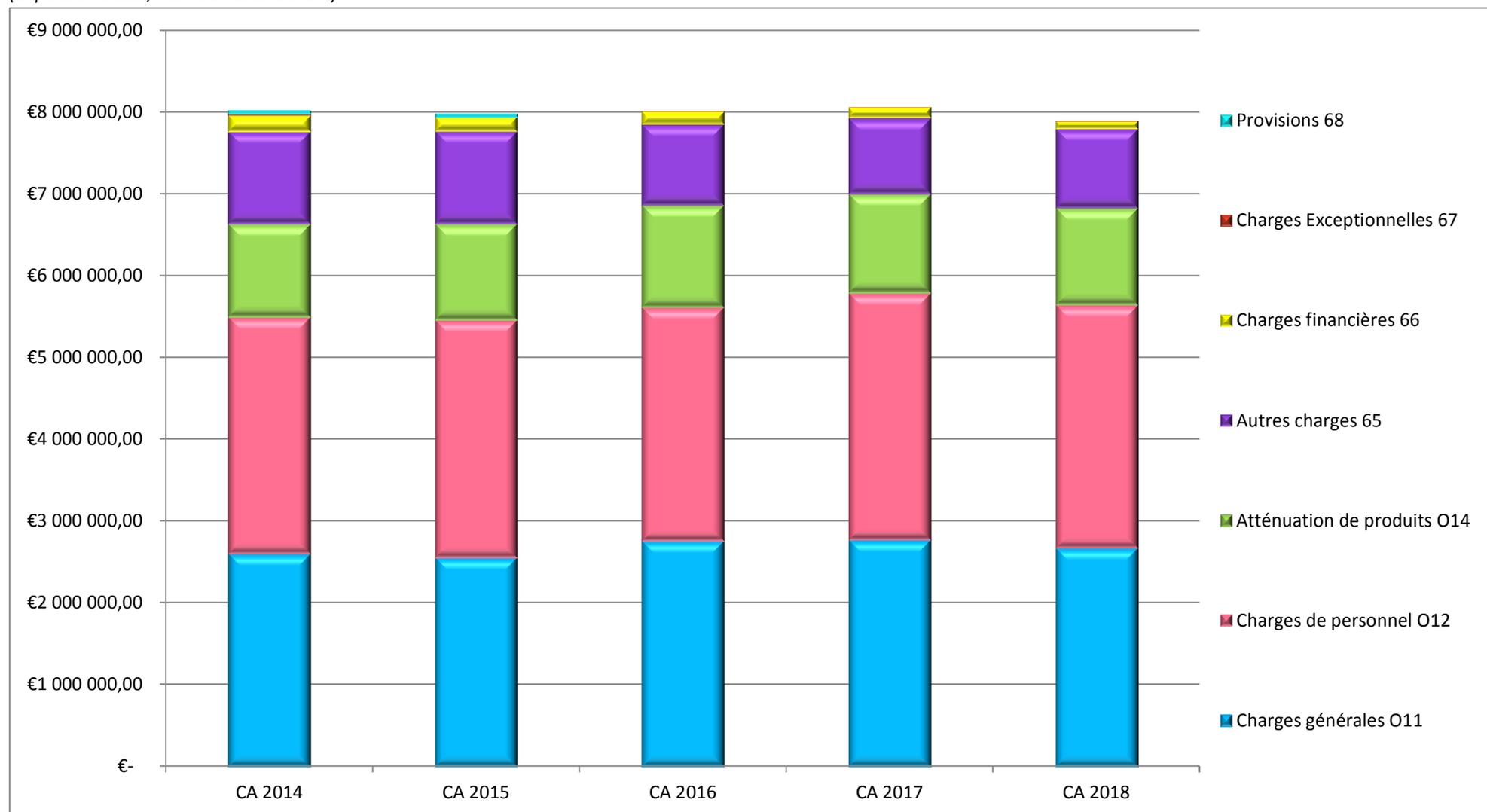
- Poursuite de la diminution des dotations de l'État (baisse de la DGF de 3,5%) et de la péréquation horizontale (FPIC) prise en charge en partie par l'intercommunalité.
- Dynamisme préservé bien que d'un montant moindre en matière de perception des droits de mutation : 400 000 €.
- La CAF a versé au titre du Contrat Enfance 303 747 €.
- Optimisation du produit des loyers et des charges: 61 482 €.
- Le fonds départemental de la taxe professionnelle est de 108 746 € contre 99 902 € en 2017.
- Maintien d'un remboursement important d'indemnités journalières de la part de notre assureur estimé à 78 000 €, du fait d'une forte indisponibilité des agents en congé de longue maladie.
- Nette progression du produit des régies concernant la restauration scolaire et le Centre de Loisirs : 743 073 € en 2018 contre 690 385 € en 2017. Bonne tenue également de la régie de la petite enfance dont le produit estimé pour 2018 est de 270 378 € contre 233 000 € en 2017. A corrélér, en dépenses avec les effets du marché.

## 2. Évolution des dépenses

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire
Charges générales	O11	2 598 561.00 €	2 551 539.14 € -1,81%	2 756 218.49 € 8.02%	2 644 141.09 € -4.06%	2 669 059.66 € 0.94%
Charges de personnel	O12	2 899 294.00 €	2 912 199.21 € 0.44%	2 861 482.15 € -1.74%	3 017 605.75 € 5.46%	2 977 597.10 € -5.69%
Atténuation de produits	O14	1 137 476.00 €	1 172 002.00 € 3.02%	1 243 370.45 € 6.08%	1 217 592.70 € -4.14%	1 182 981.00 € -2.84%
Autres charges	65	1 132 995.00 €	1 134 933.63 € 0.17%	993 944.43 € -12,42%	927 881.72 € -6.64%	971 074.53 € 4.65%
Charges financières	66	193 948.00 €	176 284.60 € -9.11%	152 471.66 € -13.50%	123 742.51 € -19.02%	98 701.00 € -19.64%
Charges Exceptionnelles	67	18 830.00 €	738.17 € -96.08%	459.74 € -37.71%	1 271.48 € 176.56%	38.00 € -97.03%
Provisions	68	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>8 021 104.00 €</b>	<b>7 987 696.75 €</b>	<b>8 007 946.92 €</b>	<b>7 932 235.25 €</b>	<b>7 899 451.29 €</b>

## Dépenses de Fonctionnement

(dépenses réelles, hors écritures d'ordre)



## **Historique de 2014 à 2018.**

### **Sur la période 2014-2018**

La masse salariale présente une certaine constante puisque le niveau estimé des dépenses de 2018 correspond à celui de 2015.

- La réforme des NAPS a fait progresser le montant du poste du marché confié à l'IFAC.
- Certaines dépenses de fonctionnement croissent à partir de 2014 compte tenu de la réforme de la fiscalité et de la mise en place de la péréquation horizontale (atténuations de produits en croissance régulière).

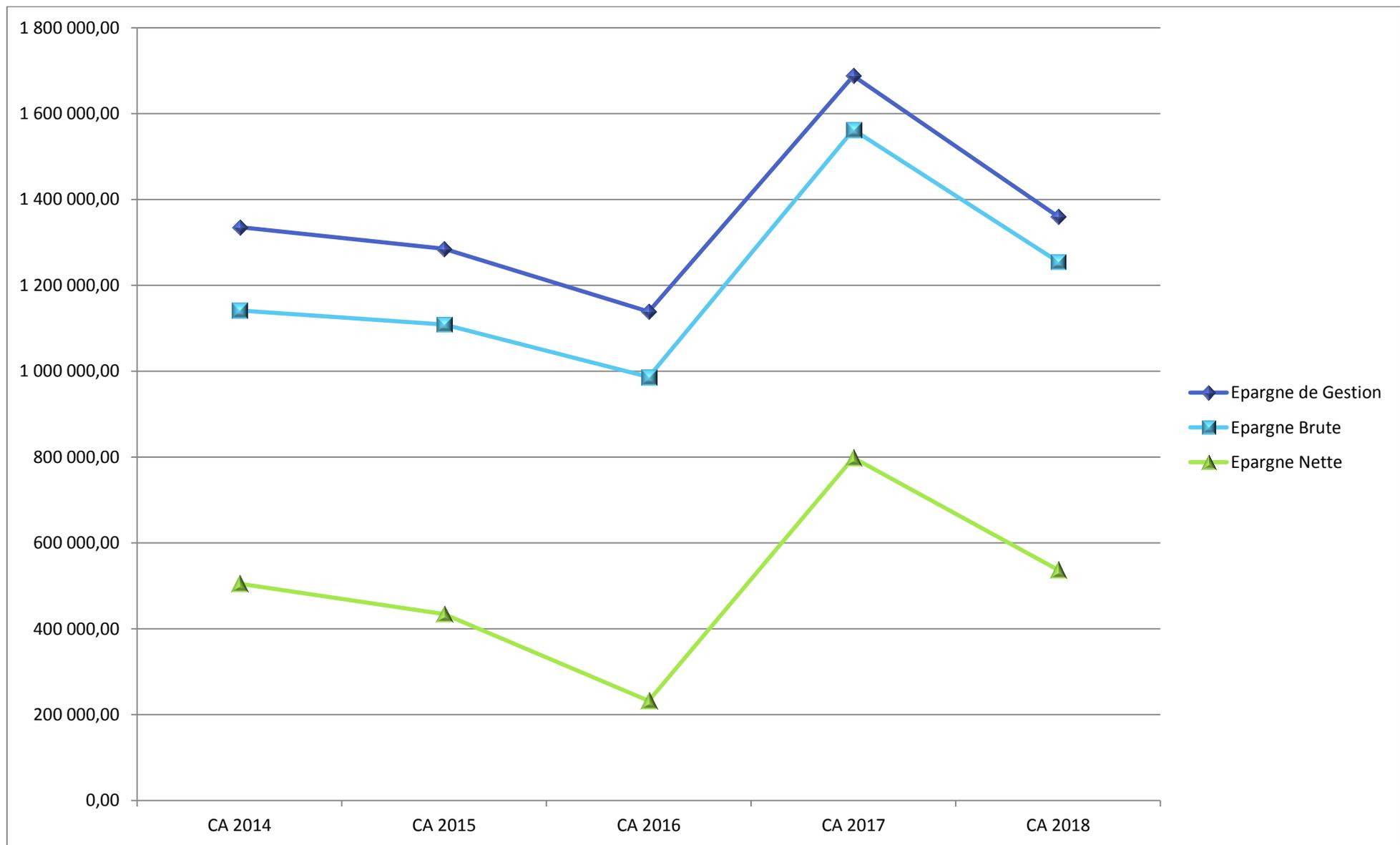
### **En 2018, les faits marquants :**

- Il faut noter également une relative stabilité de la masse salariale (2 978 539 € contre 3 017 000 € en 2017). A noter, le montant plus important du poste consacré au personnel extérieur 152 000 € contre 123 000 € en 2017. C'est l'effet direct du recours transitoire à du personnel de remplacement du CIG pour le poste de l'urbanisme. Le poste consacré à la rémunération des agents contractuels diminue notamment grâce à la nomination en qualité de stagiaires d'agents contractuels.
- Le niveau des dépenses d'énergie reste stable autour de 288 000 € pour les dépenses de chauffage et d'électricité. La croissance de la consommation due aux conditions climatiques a été compensée par la baisse des tarifs. Toutefois, dans le secteur de l'éclairage public, grâce aux coupures nocturnes, on assiste à une réduction de 5% de la consommation.
- Les atténuations de produits (Loi SRU, FNGIR, FPIC) représentent 13 % de nos recettes réelles. La CCHVC a pris en charge sur son budget une partie du FPIC, dont la part de la Commune est restée limitée à 187 075 €.

- Succédant à l'IFAC, Charlotte 3C a réalisé une année entière de gestion du Centre de loisirs et des activités périscolaires. L'abandon des NAPS a permis de faire baisser nos participations mensuelles de 59 291 € à 54 765 € à partir de la rentrée scolaire 2018/2019. Dans le même temps, les participations versées à la Maison Bleue, reconduite comme prestataire du service petite enfance, se sont limitées à 446 900 € à comparer avec les 451 376 € de 2017, le tarif unitaire ayant baissé en 2017 à la signature du nouveau marché.
- La contribution aux organismes de regroupements augmente de manière significative passant de 367 000 € à 410 008 €. Cette hausse est liée principalement à la progression nécessaire de notre participation au SIVOM (piscine, gymnase) alors que les subventions aux associations poursuivent leur évolution à la baisse de 222 314 à 221 330 €, cette baisse trouvant ses limites en 2019.
- Les frais d'affranchissement (dématérialisation des échanges) et de téléphonie (nouveau marché) baissent de manière significative.

**Évolution de la capacité d'autofinancement**  
**RETROSPECTIVE**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire
<b>Recettes réelles de Fonct</b>	<b>9 103 891.00 €</b>	<b>9 055 636.00 €</b>	<b>8 993 571.39 €</b>	<b>9 693 434.41 €</b>	<b>9 259 563.93 €</b>
<b>Charges Réelles de Fonct</b>	<b>7 768 369.13 €</b>	<b>7 770 674.06 €</b>	<b>7 855 015.52 €</b>	<b>7 932 235.25 €</b>	<b>7 899 451.29 €</b>
<b>Épargne de Gestion</b>	<b>1 335 521.87 €</b>	<b>1 284 961.94 €</b>	<b>1 138 555.87€</b>	<b>1 761 199.16 €</b>	<b>1 360 112.64 €</b>
Charges financières	193 947.64 €	176 284.60 €	152 471.66 €	123 742.51 €	105 375.09 €
<b>Épargne Brute</b>	<b>1 141 573.63 €</b>	<b>1 108 677.34 €</b>	<b>986 084.21 €</b>	<b>1 637 456.65 €</b>	<b>1 254 737.55 €</b>
Rembours Emprunt	637 193.90 €	680 620.12 €	753 937.45 €	764 267.00 €	717 546.33 €
<b>Épargne Nette</b>	<b>504 379.73 €</b>	<b>428 057.22 €</b>	<b>232 146.76 €</b>	<b>873 189.65 €</b>	<b>537 191.22 €</b>



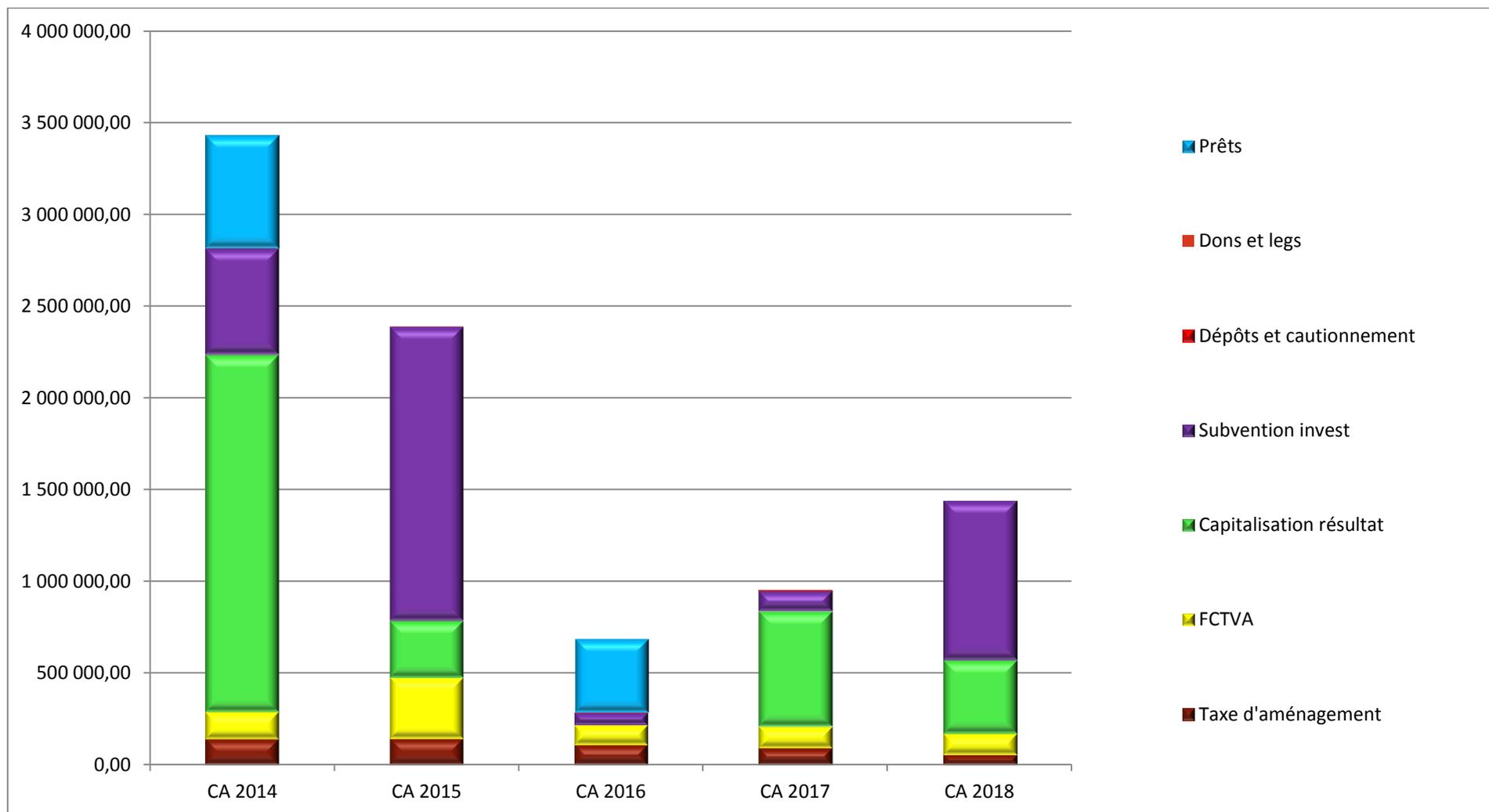
- L'Épargne brute constitue le solde d'épargne global de la section de fonctionnement. Il permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Il détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Épargne nette constitue le solde d'épargne final. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).
- Parallèlement aux ponctions opérées sur la DGF depuis 2013, l'épargne nette décroît selon une tendance qu'accuse davantage le coût supplémentaire des NAPS. Toutefois, les trois épargnes se consolident en 2017 et 2018 et reviennent au niveau de 2013 et 2014 grâce au double effet de la vente de la Maison Madeline et de la reprise de provisions.

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Évolution des recettes

#### RETROSPECTIVE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire
Taxe d'aménagement	140 490.83 €	143 562.00 €	110 545.44 €	74 361.45 €	57 344.58 €
FCTVA	149 661.00 €	331 131.00 €	107 581.00 €	116 879.00 €	113 468.00 €
Capitalisation résultat	1 946 424.29 €	311 644.00 €	0.00 €	629 239.71 €	402 150.00 €
Subventions investissement	577 784.81 €	1 602 350.00 €	67 101.96 €	71 056.60 €	865 963.72 €
Dépôts et cautionnement	2 622.00 €	1 366.00 €	2 248.00 €	697.12 €	518.18 €
Dons et legs				1 985.63 €	
Emprunts	616 500.00 €		400 000.00 €		
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>3 433 482.93 €</b>	<b>2 390 053.00 €</b>	<b>687 476.40 €</b>	<b>894 219.51 €</b>	<b>1 439 444.48 €</b>



- **En 2015, 2017 et 2018** il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.
- Recours à l'emprunt à deux occasions en **2014 et 2016 (Acquisitions de la Maison Madeline, balayeuse et S12)**.
- La part des subventions est liée à la réalisation de grands projets.
- Du fait d'un faible niveau d'investissement, le FCTVA est d'un niveau modeste.

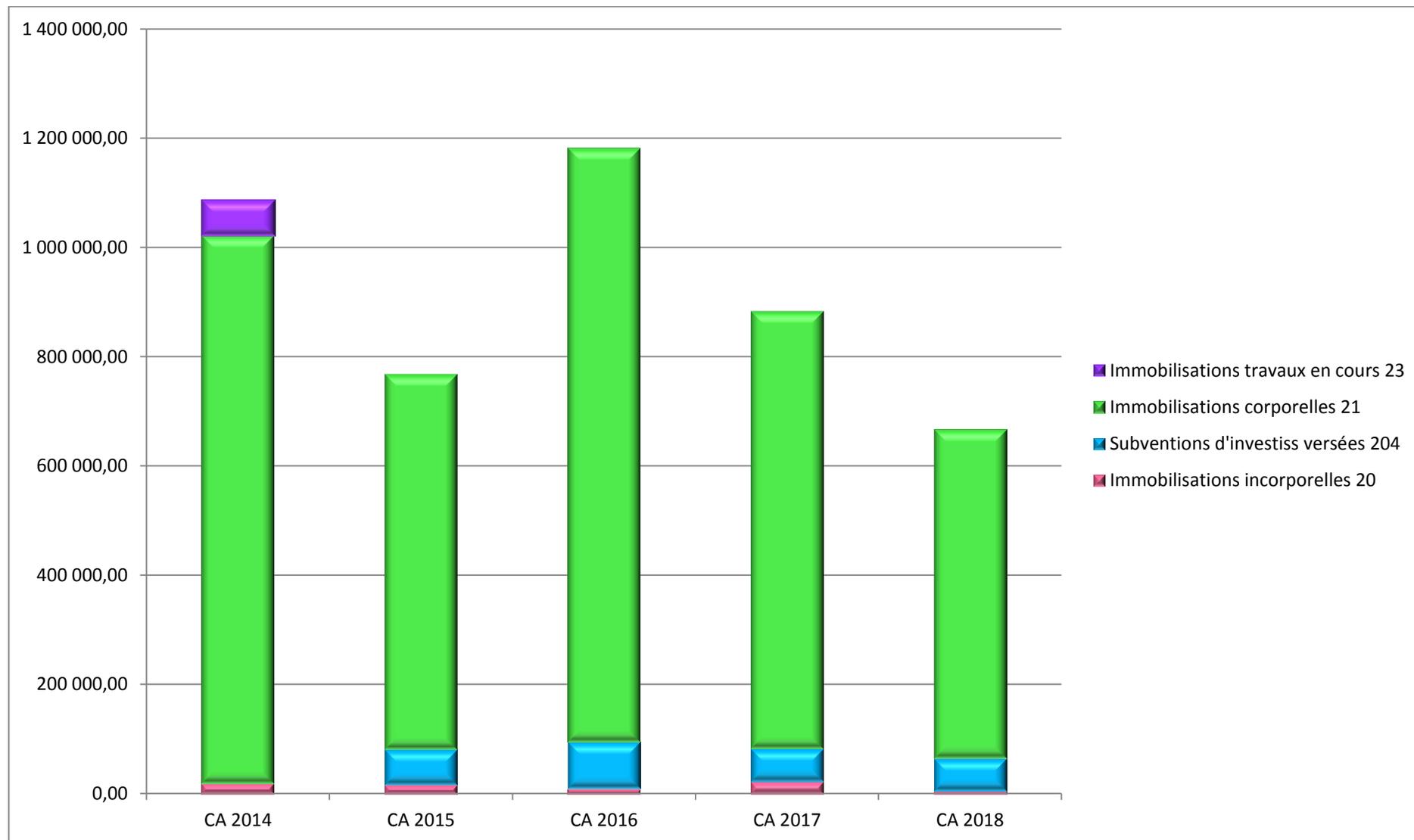
- L'autofinancement devient la ressource essentielle en investissement particulièrement en 2014, 2015 et 2018.
- **En 2015**, le FCTVA connaît un pic : 331 131 € du fait que son assiette repose sur le montant des investissements 2013 exceptionnellement élevé; 2015 a également enregistré la subvention du Département dans le cadre du CEDOR : 1 086 011 € ainsi que le produit du legs Cauchy de 67 530 €. En complément de ces recettes, il faut noter en 2016 la participation de 400 000 € du promoteur CFH dans le cadre d'une opération d'aménagement (Natura Mesnil) et en 2018, la première participation au PUP (Projet Urbain Partenarial) de la société ICADE d'un montant de 650 930 € lié à l'aménagement du Foyer Sully.
  
- **En 2018, les faits marquants :**
- Un FCTVA limité à 113 468 € ;
- Une taxe d'aménagement de 57 344,58 € ;
- Des subventions perçues à hauteur de 865 963,72 € dont 650 930 € issus du PUP.

Les restes à réaliser s'élèvent à 87 358,39 €.

### Évolution des dépenses d'équipement :

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire
Immobilisations incorporelles	20	18 573.13 €	15 837.00 €	9 362.66 €	21 818.20 €	4 645.20 €
Subventions d'équipement versées	204	0.00 €	65 040.00 €	85 000.00 €	60 414.00 €	60 000.00 €
Immobilisations corporelles	21	1 003 413.00 €	687 467.00 €	1 087 962.77 €	801 416.84 €	602 701.90 €
Immobilisations travaux en cours	23	66 167.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Dépenses d'Equipement</b>		<b>1 088 153,71 €</b>	<b>768 344.00 €</b>	<b>1 182 325.43 €</b>	<b>883 649.04 €</b>	<b>667 347.10 €</b>

## Dépenses d'Équipement



## Historique de 2014 à 2018

- Moyenne des dépenses d'équipement sur la période 2014 -2018 : 0,914 M d'€.
- Effort notable en 2014 et 2016 où les dépenses d'équipement ont dépassé 1 M d'€.

- **En 2018, les dépenses d'équipement** se répartissent ainsi :

Immobilisations incorporelles	:	4 645,20 €
Immobilisations corporelles	:	602 701,90 €
Surcharge foncière	:	60 000,00 €
TOTAL	:	667 347,10 €

### Les faits marquants de 2018 :

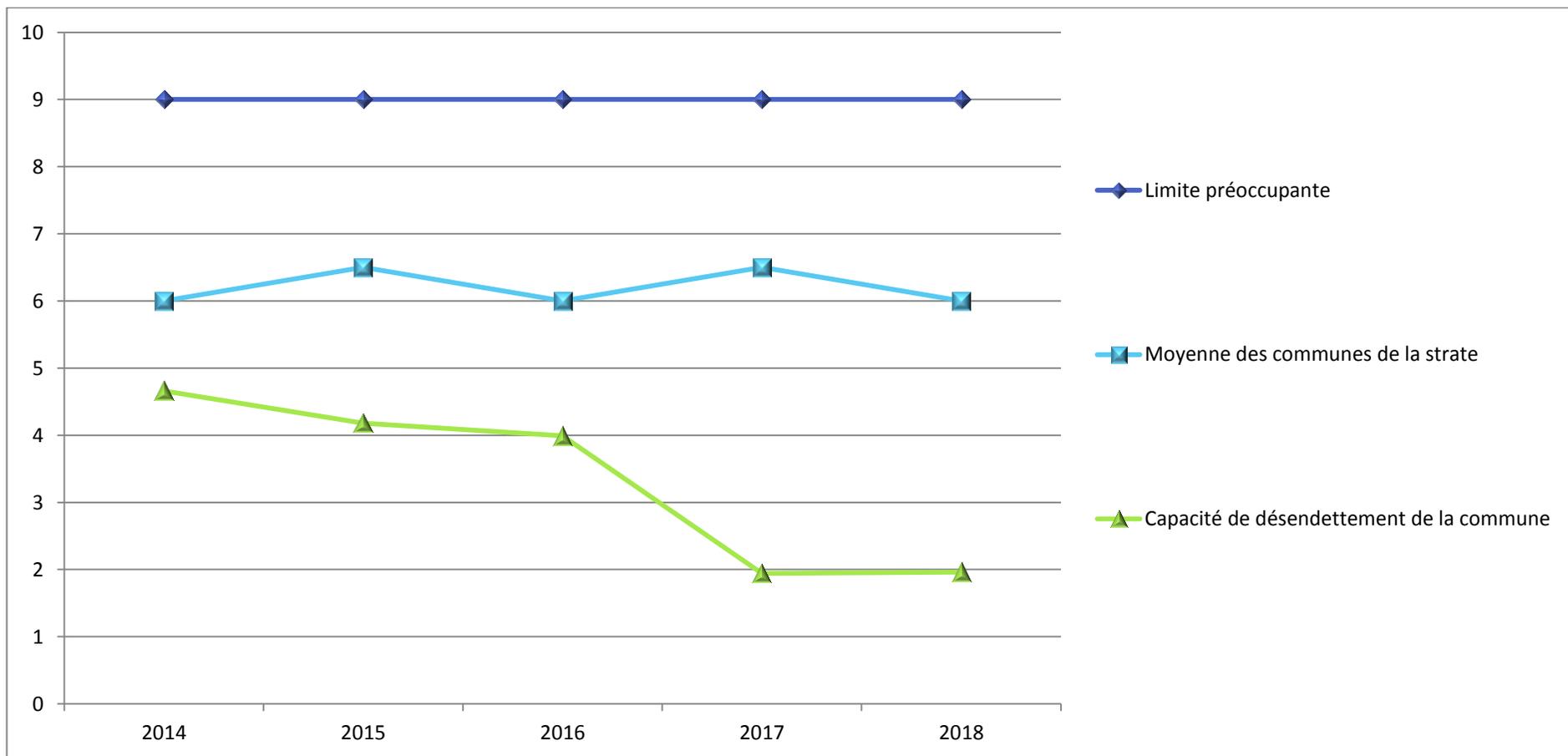
- Le versement d'une surcharge foncière de 60 000 € (Foyer Sully) ;
- L'acquisition d'un camion IVECO pour 40 800 € ;
- La réhabilitation de la voirie pour 289 027,09 € ;
- La mise aux normes des lampes à vapeur de mercure pour près de 50 000 € ;
- Les travaux de gros entretien pour les deux groupes scolaires pour près de 100 000 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 300 941,18 € (2018 reporté sur 2019).

## C. LA DETTE

### 1. Évolution de la capacité de désendettement

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Encours de la dette en fin d'exercice	5 317 597.00 €	4 638 347.52 €	3 934 410.07 €	3 173 642.00 €	2 456 095.54 €
Épargne brute	1 141 573.63 €	1 108 677.34 €	986 084.21 €	1 637 456.65 €	1 254 737.55€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4.66</b>	<b>4.18</b>	<b>3.99</b>	<b>1.94</b>	<b>1.96</b>



- La commune a amélioré son ratio de la dette par une augmentation de l'épargne brute et par un désendettement.
- Effet d'aubaine en 2017 : vente de la Maison Madeline et reprise de provision.
- La capacité de désendettement reste stable en 2018.

## II. II – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

### A. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

#### 1. Données de la loi de finances 2019

Le contexte des finances locales est à replacer dans celui plus général des finances nationales, voire européennes. Il s'inscrit dans un scénario macroéconomique plein de risques significatifs. Dans le but de réduire les déficits publics de 50 Md€ selon une programmation pluriannuelle allant de 2015 à 2017, l'Etat, après avoir "rabeté" les ressources d'un grand nombre d'organismes publics, eux-mêmes financeurs pour partie des projets, continuera d'imposer des mesures coercitives aux collectivités locales.

Outre la baisse en valeur des dotations, l'État poursuit l'alimentation du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC. Ce fonds est censé réduire les écarts de richesse entre collectivités locales, en augmentant la contribution de certains acteurs publics locaux supposés être des niches de richesse (Ouest Parisien, Région Lyonnaise). Après un rythme de hausse depuis 2013, l'Etat envisage une moindre progression en 2018 et pour les exercices suivants.

Répondant à un rapport annuel de la Cour des Comptes « très controversé » qui estime que la situation globale des collectivités s'est améliorée suite à la baisse des dotations durant cette période, l'AMF a rappelé que la diminution des dotations a pesé sur « le pouvoir d'achat » des communes. A cet effet, il argumente que cette baisse cumulée de plus de 28 milliards d'euros a conduit à une augmentation de la pression fiscale, à une réduction des services à la population et à une hausse concomitante des tarifs » mais aussi « sur la croissance avec une baisse historique des dépenses d'équipement de 25% en trois ans pour le seul bloc communal ». Du reste, si l'investissement a redémarré en 2017, l'AMF précise que « le niveau de 2013 n'est toujours pas atteint ».

L'objectif essentiel du PLF 2019 reste la réduction des déficits et de la dette. Elle prolonge, par ailleurs, les objectifs définis dans le pacte financier entre l'Etat et les Collectivités Locales. Les Collectivités Territoriales sont associées à la

maîtrise des dépenses publiques. Une économie de 13 milliards d'Euros leur est demandée sur le quinquennat. Cette contractualisation des relations entre l'Etat et les Collectivités locales fait principalement reposer les économies sur les 319 collectivités les plus grandes.

La Loi de Finances 2019 propose une stabilisation en trompe-l'œil du montant global de la DGF. En effet, la stabilisation de la DGF n'empêchera pas notre commune de subir un écrêtement par un jeu de variables d'ajustement entre la Dotation forfaitaire et la Dotation de solidarité rurale.

Par ailleurs, la loi de Finances 2019 déploie les effets de la deuxième année de dégrèvement de la taxe d'habitation : TH limité aux 2/3 pour 80% des contribuables. Ensuite la lisibilité de la réforme s'obscurcit, toutefois le Gouvernement a validé la suppression totale de la taxe d'ici la fin du quinquennat, en prenant en compte à ce stade, comme hypothèse sous-jacente, le maintien d'une imposition des résidences secondaires. Le Gouvernement rappelle également que l'ensemble de la fiscalité locale fera l'objet d'une loi spécifique en 2019 et évoque plusieurs pistes de compensation des ressources supprimées, par exemple, le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux seules communes avec concomitamment le lancement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Le Comité des Finances Locales a par ailleurs demandé que la dispense de paiement des contribuables au titre de leur résidence principale prenne la forme d'un *dégrèvement*, permettant ainsi de garantir une compensation intégrale des ressources supprimées, de préserver la dynamique des bases, le choix du niveau des taux d'imposition et enfin, de maintenir le lien fiscal entre les collectivités territoriales et le citoyen.

Pour la fiscalité, la loi de finances prévoit une hausse des bases d'imposition de l'ordre de +0,6% soit 1,006.

La prévision de l'inflation pour l'année 2019 s'élève de 1,2% à 1,3%. On assiste à une relative stabilité des prix alors que l'année écoulée a vu l'inflation atteindre en moyenne 1,6%.

## 2. Contexte local

La CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse) a six ans d'existence. On rappelle que la compétence ordures ménagères lui a été transférée et dans le même temps, sa ressource essentielle : la TEOM d'un montant initial de 950 000 € et dont le taux a diminué en 2016 pour être en adéquation avec les dépenses constatées et en en vue d'harmoniser les taux entre les différentes communes. La CCHVC rembourse les charges de personnel mis à sa disposition par la commune (36 k€). Ce montant est en diminution du fait du recrutement par la CCHVC d'une ambassadrice du tri. Elle a pris en charge une partie du FPIC 2018 (environ 200 000 €). Pour 2019, les réflexions en cours ne permettent pas d'estimer si cet accompagnement sera maintenu ou réduit.

La CCHVC envisage de passer d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique (Cotisation Foncière des Entreprises) et ce afin d'optimiser ses recettes.

2019 verra se concrétiser la dissolution des budgets d'assainissement collectif et non collectif avec mise à disposition de l'actif de ces deux budgets au SIAHVY (Syndicat Intercommunal de l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et transfert de la dette.

Par ailleurs, il est difficile de parier sur le dynamisme du marché immobilier qui a porté le montant des droits de mutation à 500 000 € en 2017 et 400 000 € en 2018 ?

### B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE

#### 1. Prospective sur la période 2018-2023.

La présente projection prend comme hypothèse la non-prise en charge par la CCHVC d'une grande partie du FPIC. Le scénario proposé intègre successivement le premier contrat départemental et un contrat territorial puis les travaux du groupe scolaire Bois du Fay ainsi que le programme pluriannuel de réhabilitation du réseau d'eau pluviale avec l'aménagement d'un bassin paysagé.

		ANALYSE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE					
		CA 2018 prov.	2019	2020	2021	2022	2023
<b>A</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 259 563.93 €</b>	<b>9 265 558 €</b>	<b>9 304 979 €</b>	<b>9 344 633 €</b>	<b>9 384 521 €</b>	<b>9 424 643 €</b>
	Atténuation charges O13	81 967.24 €	75 000 € moyenne 5 ans				
	Produits des services 70	1 168 745.55 €	1 180 432 € Plus 1%	1 192 236 € Plus 1%	1 204 158 € Plus 1%	1 216 199 € Plus 1%	1 228 360 € Plus 1%
	Fiscalité 73	6 722 525.45 €	6 749 415 € Plus sur les bases 0.4% et sans augm des impôts	6 776 412 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 803 517 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 830 731 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 858 053 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts
	Dotations 74	1 183 542.03 €	*1 183 542 € stabilité sur 5 ans	1 183 542 € stabilité sur 5 ans	1 183 542 € stabilité sur 5 ans	1 183 542 € stabilité sur 5 ans	1 183 542 € stabilité sur 5 ans
	Revenus des immeubles 75	61 482.07 €	62 096 € Plus 1%	62 716 € Plus 1%	63 343 € Plus 1%	63 976 € Plus 1%	64 615 € Plus 1%
	Parts sociales 76	63.03 €	73 €	73 €	73 €	73 €	73 €
	Produits exceptionnels 77	41 238.56 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>B</b>	<b>Charges de Fonctionnement</b>	<b>7 800 750.29 €</b>	<b>8 195 478 €</b>	<b>8 318 776 €</b>	<b>8 405 471 €</b>	<b>8 493 589 €</b>	<b>8 583 155 €</b>
	Charges générales O11	2 669 059.66 €	2 722 440 € Plus 2%	2 776 888 € Plus 2%	2 832 425 € Plus 2%	2 889 073 € Plus 2%	2 946 854 € Plus 2%
	Charges de personnel O12	2 977 597.10 €	3 085 038 € Plus 2%	3 115 888 € Plus 1%	3 147 046 € Plus 1%	3 178 516 € Plus 1%	3 210 301 € Plus 1%
	Atténuation de produits: FNGIR+FPIC+SRU O14	1 182 981.00 €	1 412 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
	Subventions et charges intercommunales 65	971 074.53 €	975 000 € Stabilité				
	Charges Exceptionnelles 67	38.00 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

\* En tenant compte du versement de participations autres que la D.G.F.

			CA 2018 prov.	2019	2020	2021	2022	2023
<b>C=A-B Epargne de Gestion</b>			<b>1 458 813.64 €</b>	<b>1 070 080 €</b>	<b>986 203 €</b>	<b>939 162 €</b>	<b>890 932 €</b>	<b>841 488 €</b>
D	Charges financières	66	98 701.00 €	81 893 €	62 443 €	47 611 €	36 983 €	151 423 €
<b>E=C-D Epargne Brute</b>			<b>1 360 112.64 €</b>	<b>988 187 €</b>	<b>923 760 €</b>	<b>891 551 €</b>	<b>853 949 €</b>	<b>690 065 €</b>
F	Remboursement Emprunt	16	717 546.33 €	585 272 €	472 340 €	299 275 €	295 314 €	391 602 €
<b>G=E-F Epargne Nette</b>			<b>642 566.31 €</b>	<b>402 915 €</b>	<b>451 420 €</b>	<b>592 276 €</b>	<b>558 635 €</b>	<b>298 463 €</b>

		CA 2018 prov.	2019	2020	2021	2022	2023
	Taxe d'aménagement	10226	57 345.00 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	FCTVA	10222	113 468.00 €	113 633 €	150 000 €	358 669 €	380 000 €
	Capitalisation résultat	1068	402 150.00 €				
	Subvention invest 10% dép. d'inv.	13	865 963.72 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
	Subvention Régionale	13		88 303 €	720 000 €	91 697 €	1 500 000 €
	Subvention bassin paysagé			70 000 €	87 500 €	87 500 €	
	Subvention Contrat Départemental + CAF			410 564 €	445 490 €	257 672 €	1 650 000 €
	PUP	10		1 263 570 €			
	Terrains:Bonnelles+Breteuil coulée verte	21			1 800 000 €		2 000 000 €
	Terrain Parking gymnase et piscine			192 260 €			
	Restes à réaliser			84 000 €			
<b>H</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>1 438 926.72 €</b>	<b>2 362 330 €</b>	<b>3 342 990 €</b>	<b>935 538 €</b>	<b>5 681 371 €</b>
<b>I=G+H</b>	<b>Capacité d'Investissement</b>		<b>2 081 493.03 €</b>	<b>2 765 245 €</b>	<b>3 794 410 €</b>	<b>1 527 814 €</b>	<b>6 240 006 €</b>
	Subvention d'investissement	13					
	Dépôts et cautionnement	165					
	Logiciels	20	4 645.20 €				
	Subventions d'investisst versées	204	60 000.00 €	60 000 €			
	Investissement courant	21	602 701.90 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
	Programme Eau Pluviale	23	0.00 €	120 000 €	300 000 €	489 000 €	222 528 €
	Restes à réaliser			313 000 €			
	Immobilisations						
	Travaux Ecole Bois du Fay	23					10 800 000 €
	Acquisition terrain SULLY						900 000 €
	Parking accès gymnase et piscine			300 000 €			
	RAM-LAEP-ACM	23		648 686 €	1 346 070 €	1 086 074 €	
<b>J</b>	<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>667 347.10 €</b>	<b>2 241 686 €</b>	<b>2 446 070 €</b>	<b>2 375 074 €</b>	<b>12 722 528 €</b>

			CA 2018 prov.	2019	2020	2021	2022	2023
<b>K=I-J</b>	<b>Besoin de Financement</b>		<b>1 414 145.93 €</b>	<b>523 559 €</b>	<b>1 348 340 €</b>	<b>-847 260 €</b>	<b>-6 482 522 €</b>	<b>-81 537 €</b>
L	Emprunt	16	0 €	0 €	0 €	0 €	4 500 000 €	0 €
<b>M=K+L</b>	<b>Variation du Fonds de Roulement</b>		<b>1 414 145.93 €</b>	<b>523 559 €</b>	<b>1 348 340 €</b>	<b>-847 260 €</b>	<b>-1 982 522 €</b>	<b>-81 537 €</b>
<b>N</b>	<b>Fonds Roulement initial Report Résultat Global N-1</b>		<b>3 217 762.51 €</b>	<b>4 631 908 €</b>	<b>5 155 468 €</b>	<b>6 503 808 €</b>	<b>5 656 548 €</b>	<b>3 674 026 €</b>
<b>O=N+M</b>	<b>Fonds Roulement Final Résultat Global N</b>		<b>4 631 908.44 €</b>	<b>5 155 468 €</b>	<b>6 503 808 €</b>	<b>5 656 548 €</b>	<b>3 674 026 €</b>	<b>3 592 489 €</b>

Extinction de la dette

Extinction de la dette avec l'encours actuel

	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital</b>	<b>Capital restant dû en fin d'année</b>
2016				3 934 410.07 €
2017	894 046.16 €	133 277.95 €	760 768.21 €	3 173 641.86 €
2018	823 802.02 €	106 255.66 €	717 546.36 €	2 456 095.50 €
2019	667 164.21 €	81 892.37 €	585 271.84 €	1 870 823.66 €
2020	534 783.84 €	62 443.60 €	472 340.24 €	1 398 483.42 €
2021	346 887.07 €	47 611.72 €	299 275.35 €	1 099 208.07 €
2022	331 713.71 €	36 898.86 €	295 314.85 €	803 893.22 €
2023	331 855.41 €	24 894.22 €	306 961.19 €	496 932.03 €
2024	239 694.83 €	12 900.60 €	226 794.23 €	270 137.80 €
2025	147 240.98 €	4 848.74 €	142 392.24 €	127 745.56 €
2026	58 342.31 €	1 484.74 €	56 857.33 €	70 888.23 €
2027	35 999.15 €	776.37 €	35 223.31 €	35 664.92 €
2028	35 999.68 €	334.76 €	35 664.92€	0.00 €

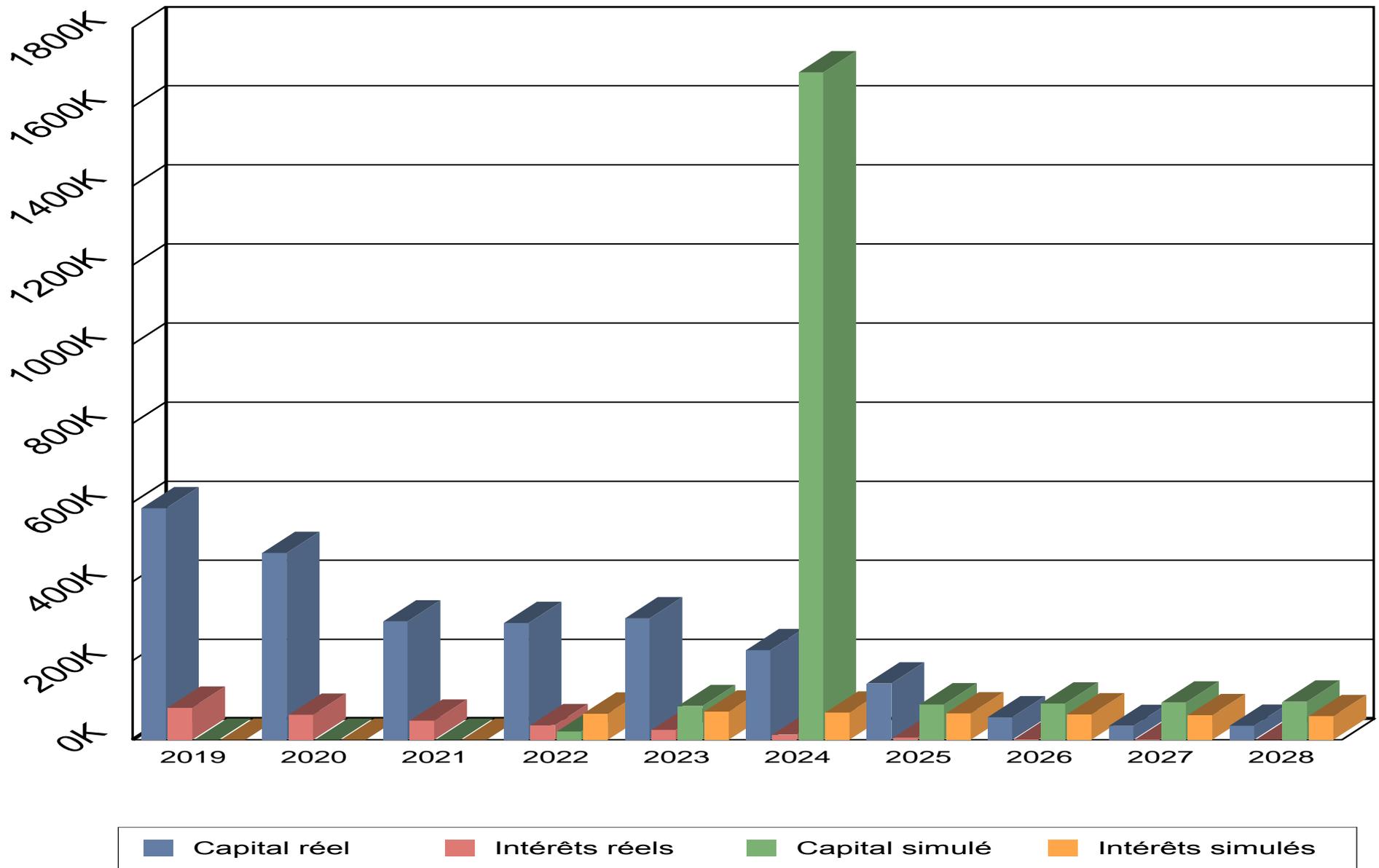
## Endettement pluriannuel avec emprunts simulés

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû à la fin de chaque exercice
2019	666 456.59 €	81 184.73 €	585 271.86 €	0.00 €	0.00 €	2 456 095.54 €
2020	535 645.51 €	63 305.60 €	472 339.91 €	0.00 €	0.00 €	1 870 823.68 €
2021	347 610.51 €	48 335.53 €	299 274.98 €	0.00 €	0.00 €	1 398 483.77 €
2022	419 719.78 € <i>dont 87 421.40 simulés</i>	103 442.23 € <i>dont 66 458.33 simulés</i>	316 277.55 € <i>dont 20 963.07 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	3 999 208.79 € <i>dont 2 900 000.00 simulés</i>
2023	488 650.64 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	96 519.15 € <i>dont 71 181.59 simulés</i>	392 131.49 € <i>dont 85 170.69 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	3 682 931.24 € <i>dont 2 879 036.93 simulés</i>
2024	1 996 346.19 € <i>dont 1 756 352.28 simulés</i>	82 232.35 € <i>dont 69 032.28 simulés</i>	1 914 113.84 € <i>dont 1 687 320.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	4 890 799.75 € <i>dont 4 393 866.24 simulés</i>
2025	303 746.04 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	71 828.38 € <i>dont 66 828.73 simulés</i>	231 917.66 € <i>dont 89 523.55 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 976 685.91 € <i>dont 2 706 546.24 simulés</i>
2026	214 694.59 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	66 054.55 € <i>dont 64 569.57 simulés</i>	148 640.04 € <i>dont 91 782.71 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 744 768.25 € <i>dont 2 617 022.69 simulés</i>
2027	192 351.96 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	63 029.77 € <i>dont 62 253.40 simulés</i>	129 322.19 € <i>dont 94 098.88 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 596 128.21 € <i>dont 2 525 239.98 simulés</i>
2028	192 351.96 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	60 213.54 € <i>dont 59 878.78 simulés</i>	132 138.42 € <i>dont 96 473.50 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 466 806.02 € <i>dont 2 431 141.10 simulés</i>

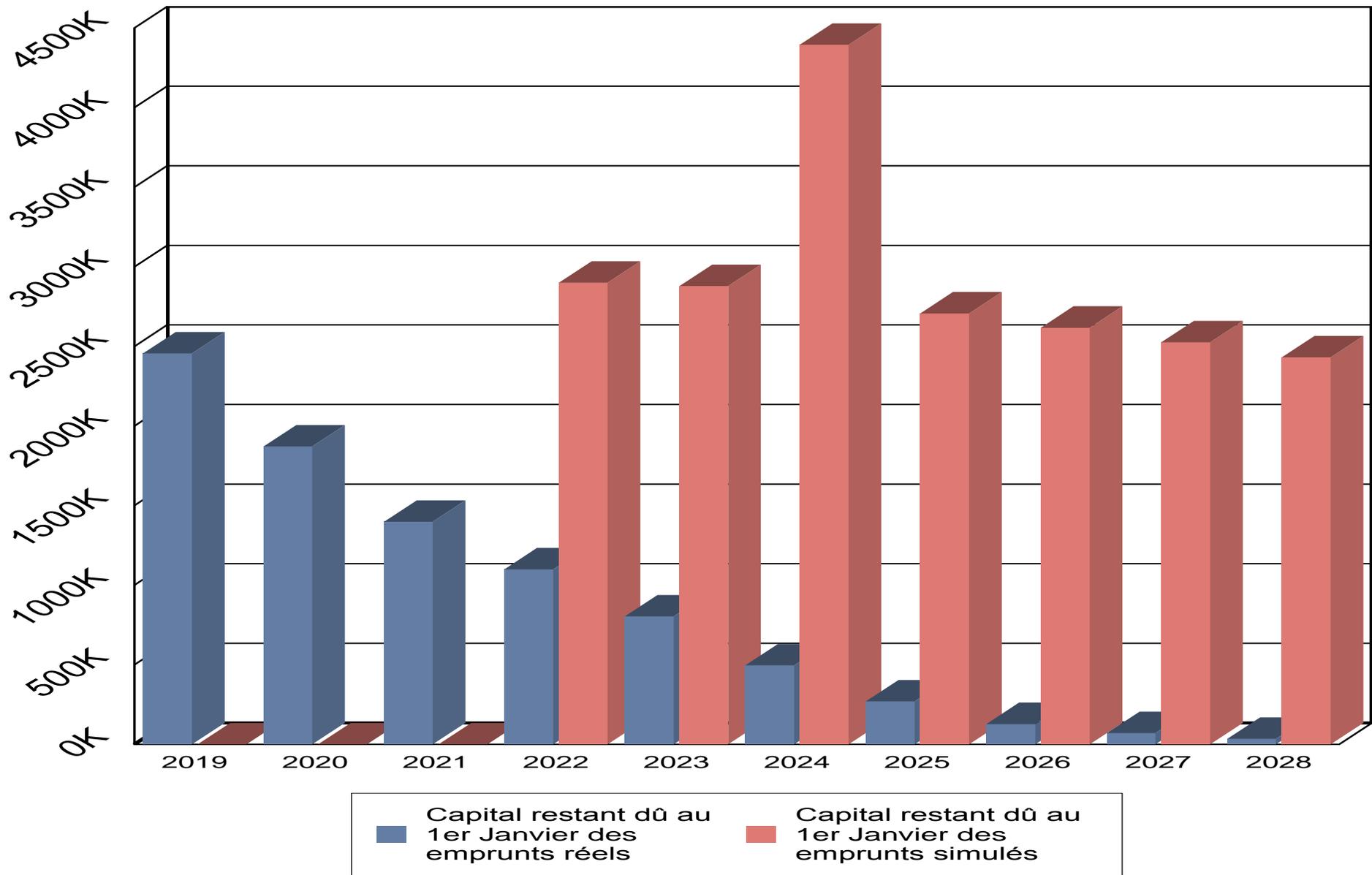
2,9 M d'€ en 2022 sur 25 ans à 2,5 %

1,6 M d'€ en 2022 remboursé in fine en 2024 (prêt relais F.C.T.V.A)

# Diagramme de remboursement



# Capital restant dû



## C. ORIENTATIONS BUDGET 2019

### 1. En section de Fonctionnement

#### ➤ Les recettes de fonctionnement

##### ○ Atténuation de charges :

Cela comprend le remboursement des arrêts pour maladie des agents communaux par la sécurité sociale et l'assureur de la Commune. Le niveau des remboursements est estimé aux alentours des 75 k€. On espère un recul de l'indisponibilité de longue durée.

##### ○ Produits des services :

L'augmentation devrait être légère par rapport à 2018 où globalement le produit des régies s'est élevée à 1 015 k€.

##### ○ Fiscalité :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019. Rappelons qu'un point d'impôt ne représente que 60 000 €. Soulignons que désormais la compensation qui nous sera versée pour les personnes bénéficiaires du dégrèvement sera calculée sur la base des taux de 2017, sans actualisation prévue sur les exercices suivants.

La seule augmentation constatée sera la hausse forfaitaire des bases de 0,6% énoncée dans la loi de finances 2019.

#### Subventions, participations et dotations

Une stabilité est prévue sur ce chapitre. On peut craindre toutefois un léger écrêtement de la Dotation forfaitaire par un jeu de variables d'ajustement entre cette dotation et la dotation de solidarité rurale. La prévision (350 k €) des droits de mutation reste prudente en dépit du montant perçu en 2018 qui est de 400 k €, qui confirme un dynamisme pérenne du marché immobilier dans notre commune.

- Produits de gestion courante

Il s'agit du produit résultant de la location des biens immobiliers de la Commune. La prévision : 62 k€ inclut la location de l'ancienne scierie située route de Versailles.

### **Les dépenses de fonctionnement**

- Charges à caractère général :

L'inflation pour 2018 a été de 1,6% et la prévision pour 2019 est de 1,2 % à 1.3 %.

Compte tenu de cette inflation prévisible et de l'indexation de la plupart des contrats, l'objectif pour les charges à caractère général est d'évoluer en deçà de 2%. Les dépenses d'énergie seront prévues à la baisse compte tenu de leur réalisation 2018 de 288 670 €. Même diminution attendue (- 9 000 €) pour les frais d'assurances suite à la signature du nouveau marché. Les frais d'affranchissement et de téléphonie devraient maintenir leur tendance à la baisse ainsi que le contrat d'entretien de l'éclairage public.

- Charges de personnel :

Le niveau de 2018 marque une stabilité par rapport à 2017, la masse salariale affichant même une diminution de 1,29% par rapport à 2017. Le remplacement d'agents chevronnés par des agents à plus faible ancienneté confortera cette tendance à la baisse alors que le déploiement du dispositif PPCR en 2019 et la réforme du Compte-Epargne Temps (revalorisation et baisse du seuil de monétisation) auront un impact de l'ordre de + 1%.

En 2019, il faudra noter, également, l'effet année pleine du recrutement à mi-temps de la personne chargée de la délivrance des CNI et passeports. Devra être prévue également, l'indemnisation des agents qui auront participé aux élections européennes. Pour toutes ces raisons, il nous semble prudent de prévoir une hausse de 2% du poste des salaires et des charges.

- Charges de gestion courante

Au niveau de la participation aux groupements de collectivité, la participation au SIVOM devrait être comparable à celle de l'année dernière, se situant autour de 358 000 €. Ce poste devra comprendre également la participation versée au SIAHVY d'environ 20 000 €. Les subventions aux associations devront être limitées dans une enveloppe comparable à celle de 2018.

- Charges financières : Elles diminuent selon le tableau d'extinction de la dette. La charge des intérêts de la dette représentera en 2019 environs 82 000 €. Pas de prévision d'emprunt prévue en 2019, comme indiquée par l'étude réalisée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

- Atténuations de produits : Elles devraient progresser si la CCHVC ne prend pas en charge dans la même proportion qu'en 2018, une partie de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Il faut noter, toutefois, une stabilité attendue de la pénalité SRU qui compte tenu du versement de la surcharge foncière versée en fin d'exercice 2018, devrait se situer autour de 40 000 €.

## 2. En section d'Investissement

### ➤ Les recettes d'investissement :

#### ○ Les fonds propres externes et internes :

Le FCTVA 2019 (fonds de compensation de la TVA) est estimé à 113 633 €. Ce montant correspond aux dépenses d'investissement réalisées en 2017.

La taxe d'aménagement est estimée à 60 000 €.

La participation au PUP sera de 1 263 570 € versée en deux fois : mai et octobre.

L'autofinancement constituera une ressource essentielle de la section d'investissement.

Les subventions liées aux grands projets (RAM/LAEP et ACM), et provenant de la Région, du Département et de la CAF pour 498 867 € en corrélation avec les études et travaux engagés notamment pour la création des nouveaux locaux du RAM/LAEP.

#### ○ Les restes à réaliser de 2018 se montent à 87 000 €.

### ➤ Les dépenses d'investissement :

#### ○ Le remboursement du capital s'élève à 667 164 €.

#### ○ Les restes à réaliser de 2018 se montent à 313 000 €.

#### ○ Les nouvelles dépenses d'équipement porteront :

- D'une manière globale sur un montant d'environ 1 928 000 €.
- Avec en premier lieu, un montant d'investissement courant du patrimoine de 800 000 € (écoles, voirie, éclairage public, mise en accessibilité...).

- Sur les études d'un bassin paysagé (ou de solutions alternatives) des eaux pluviales de Rodon : 120 000 €, programme subventionné à hauteur de 50% HT par l'Agence de l'Eau et de 20% HT par la Région.
- Le projet de Contrat Départemental et Régional de ses trois opérations (Accueil collectif de mineurs, RAM et LAEP) qui seront engagées en cours d'exercice à hauteur de 648 686 € : maîtrise d'œuvre et travaux pour le RAM/LAEP, maîtrise d'œuvre seulement pour le Centre de Loisirs.

## ➤ ANNEXE 1

### ➤ RATIOS 2017



		Commune des Yvelines de 5 000 à 10 000 hab.	Commune Le Mesnil Saint Denis
Ratio 1	D.R.F/Population dépenses réelles de fonct.	1 191,4	1 147,71
Ratio 2	Produits des impôts/Population	595,00	883,94
Ratio 3	Recettes Réelles de fonct./Population	1 420,00	1 409,95
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/Population	410,80	134,60
Ratio 5	Encours de dette au 31.12/Population	701,50	572,28
Ratio 6	D.G.F/Population	78,40	99,75
Ratio 7	Frais de personnel/Dépenses réelles fonct.	49,40 %	38,24 %
Ratio 9	D.R.F+rembrst capital/R.R.F	91,80 %	89,28 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut/R.R. fonct.	28,00 %	9,55 %
Ratio 11	Encours de dette au 31.12/R.R. fonct.	49,20 %	40,59 %

➤ ANNEXE 2

➤ COMPARAISON FISCALITE 2017

	LE MESNIL ST DENIS	CHEVREUSE	SAINT REMY
Population	6 806	5 847	7 907
Valeur locative moyenne	7 171	7 493	8 339
Effort fiscal	96 %	84 %	82 %
Pot fiscal par hab.	1 068.50	1 359,59	1 456.74
D.G.F	684 053	793 303	1 102 620
I.F.E.R	6 371	22 551	16 845
C.V.A.E	167 870	228 317	1 433 942
T.A.S.C.O.M	0	13 060	0
F.N.G.I.R	- 961 812	- 77 985	- 796 387
F.P.I.C	- 180 192	- 198 718	- 299 590
Taux T.H	21.72	18.39	18.51
Taux T.F.B	19.87	12.31	13.19
Taux T.F.N.B	53.74	71.15	50.58
Taux C.F.E	19.59	18.61	18.77
<b>Taxe Habitation</b>			
Bases Taxées	15 899 768	15 042 064	20 824 668
Taux	21.72 %	18.39 %	18.51 %
Produit	3 453 453	2 766 262	3 854 641

	<b>LE MESNIL ST DENIS</b>	<b>CHEVREUSE</b>	<b>SAINT REMY</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>			
Bases Taxées	11 106 388	10 662 780	16 128 187
Taux	19.87 %	12.31 %	13.19 %
Produit	2 206 911	1 312 853	2 127 328
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>			
Bases Taxées	56 839	56 876	65 263
Taux	53.74 %	71.15 %	50.58 %
Produit	30 551	40 483	33 105
<b>C.F.E</b>			
Bases Taxées	1 025 586	936 985	1 940 815
Taux	19.59 %	18.61 %	18.77 %
Produit	201 722	175 777	363 247
<b>T.E.O.M</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>
Taux	0	0	0
Produit	0	0	0